

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2018 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 266-2008 AFIN D'AUTORISER LES
CONSTRUCTIONS SUR PIEUX OU PILOTIS**

AVIS public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le samedi 5 mai 2018, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le projet de Règlement numéro 344-2018 modifiant le règlement de construction numéro 266-2008 afin d'autoriser les constructions sur pieux ou pilotis.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 4 juin 2018 à 19h30 dans la salle des délibérations du conseil municipal à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. L'objet du projet de règlement est d'apporter des modifications au Règlement de construction numéro 266-2008 afin d'autoriser les constructions sur pieux ou sur pilotis sous certaines conditions. Il prévoit le remplacement du texte de l'article 2.2.1 de la section 2 du chapitre 2 concernant les fondations.
4. Ce projet vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Bolton-Ouest.
5. Ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Ce projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, du lundi au jeudi entre 8h30 et midi et entre 13h et 16h30 ainsi que le vendredi entre 8h30 et midi.

DONNÉ à Bolton-Ouest, ce 22 mai 2018.



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier